

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 25-01962-00 L

et 1 annexe(s) de 7 pages

MATERIAU présenté par : SOLAYE FABRICS BV DEHEMLAAN 27
B-8900 IEPER

MARQUE COMMERCIALE : SUNSHADOW 4000 N 5%

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester avec enduction de PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces

Masse surfacique nominale : 520 g/m²

Epaisseur nominale : 0.70 mm

Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 25-01962-00 du 29 août 2025

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme

CLASSEMENT :

M1

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé. Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 29 août 2025



Julien TABONI
Ingénieur Tests et Essais